

524.40/4

25221135/26
(1938-1939)

Division centrale du trafic voyageurs

Utilisation des billets des trains de pèlerimages
dans les trains de services réguliers

524.40

~~38.05~~

S. N. C. F.
SERVICE COMMERCIAL

2^e Division

SECTION 1^{er}

DOSSIER N°

SOUS-DOSSIER N°

Utilisation des billets de trains de pèlerinages dans les
trains du service régulier (arrêts en cours de
route pour reprendre ensuite un train ordinaire)

Nos	DATES	ANALYSE DES PIÈCES
1	12-5-38	Mlle Gray, 10 rue de Lyon à Paris Fours (Loire) arrêt à Paris
2	2-9-38	M. Norway à Cabanac
3	13-9-38	M. Deswarte à Coudekerque
4	26-5-39	M. Reticand et M ^{me} Clotte à Syon
5	22-7-39	Mlle Armande Artaud, Gampoy Ravel, à Marseille

R.C. Seine 276 - 448 B

Paris

22

Juillet

39

Mademoiselle Armande ARTAUD
 Campagne Ravel
 Traverse Callelongue
 St-Anne
MARSEILLE (Bouches du Rhône)

28

/1

524-4 N° 26696 F / 5573
 38.05

Mademoiselle,

En réponse à votre lettre du 6 courant, j'ai l'honneur de vous faire connaître qu'en vertu des dispositions du Tarif spécial des voyageurs en groupes, titre IV, les billets spéciaux de pèlerinage sont valables seulement dans le train pour lequel ils ont été établis et doivent être utilisés dans le délai qu'ils comportent.

En conséquence, malgré tout l'intérêt que présente votre demande, il ne nous est pas possible de vous autoriser à vous arrêter, soit à Toulouse, soit à Narbonne, pour vous permettre d'aller faire une cure à Thues-les-Bains, pour une durée de 15 jours.

Je vous en exprime nos plus vifs regrets.

Veillez agréer, Mademoiselle, mes hommages.

LE DIRECTEUR DU SERVICE COMMERCIAL,

Signé : RAMÉ

A Artaud
Campagne Navel
Vareze de Calclouge
St Anne
Marseille (B du R.)

Marseille le 6 juillet 1939



H. Bouchay
12.7
5

- 8 JUL 1939

S^{CO} COMMERCIAL
Pour Attributions

Monsieur le Directeur
de la Compagnie des Chemins
de Fer
Paris

Monsieur le Directeur
Allant en pèlerinage à Lourdes, le 23 courant
et devant également faire une cure à Uzes-les-Bains
(Pyr. Ocs) je vous sollicite de votre bienveillance
l'autorisation de m'arrêter, avec mon billet
de Télerin, soit à Toulouse, soit à Narbonne
pour 15 francs, en retournant à Marseille,
ce qui me permettrait d'aller prendre mes
eaux sans frais de voyage supplémentaires.
Faut-il de plus, je serais obligée de m'écarter
privée n'étant qu'une pauvre employée
et ne pourrais faire face à ce frais, car
allant en pèlerinage, je n'ai pu me servir
de mon carnet de "carnet payé".
Espérant cette faveur de votre obligeance,
Veuillez agréer, Monsieur le Directeur,
avec mes remerciements anticipés, l'assurance
de ma considération distinguée.

Artaud

Armande Artaud
Campagne Navel
Vareze Calclouge
St Anne Marseille

Pèlerinage diversifié à Lourdes, 23 juillet 1939

4

R.C. Seine 276.448 B

26 Mai 39.

Mademoiselle RESSICAUD,
Chez M^{lle} CLAITTE,
6, Quai Fulchiron, 6
LYON (Rhône)

2^{ème} /L

524-4 n° 18865 F. /3296
38-05

Mademoiselle,

En réponse à votre lettre du 15 courant, j'ai l'honneur de vous faire connaître qu'en vertu des dispositions du Tarif spécial des voyageurs en groupes, Titre IV, les billets spéciaux de pèlerinage sont valables seulement dans le train pour lequel ils ont été établis et doivent être utilisés dans le délai qu'ils comportent.

En conséquence il ne nous est pas possible de vous autoriser à vous arrêter à CASTELNAUDARY du 9 au 19 Juin.

Je vous en exprime tous mes regrets.

Veillez agréer, Mademoiselle, mes respectueux hommages.

LE DIRECTEUR DU SERVICE COMMERCIAL,

Signé : MANGE

*copie au
Sud-Est
Sud-Ouest
le 30 Mai 1939*

16 MAI 1939

Lyon, ce 15-5-1939

S. N. C. F.	
SERVICE COMMERCIAL	
18865	17 MAI 1939
C	

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous adresser ce message, comptant sur votre bienveillante attention pour suite favorable à ma demande.

Je veux faire partie du pèlerinage lyonnais à Lourdes du 4 au 9 juin; je suis en possession de mon billet pour le train vert.

Pour des raisons urgentes et personnelles je suis obligé de m'arrêter à Castelnau-d'Aud - au retour - jusqu'au 19 juin.

Pourrais-je vous prier de bien vouloir prolonger mon billet jusqu'à cette date?

Avec mon merci reconnaissant, recevez Monsieur le Directeur, mes salutations empreintes.

Cl. Resticaud

0,90
Prenez un timbre.....

M^{lle} Resticaud chez M^{lle} Claitte
6 quai Fulchiron
Lyon

Sec COMMERCIAL
Pour Attributions

3805

12 septembre

38

2

1

524-4
38 05

/ 3979

Mademoiselle,

En réponse à votre lettre du 31 août, j'ai l'honneur de vous faire connaître qu'en vertu des dispositions du Tarif spécial des Voyageurs en groupes, Titre IV, les billets spéciaux de pèlerinage sont valables exclusivement dans le train pour lequel ils ont été établis et aucun arrêt individuel n'est autorisé en cours de route.

En conséquence, il ne nous est pas possible d'accueillir favorablement votre demande.

Je vous en exprime nos plus vifs regrets.

Veuillez agréer, Mademoiselle, mes respectueux hommages.

LE DIRECTEUR DU SERVICE COMMERCIAL,

Signé : RAMÉ

yj

7

septembre

38

2

1

534-4
38 05

Mademoiselle,

En réponse à votre lettre du 31 août, j'ai l'honneur de vous faire connaître qu'en vertu des dispositions du Tarif spécial des Voyageurs en groupes, Titre IV, les billets spéciaux de pèlerinage sont valables exclusivement dans le train pour lequel ils ont été établis et aucun arrêt individuel n'est autorisé en cours de route.

En conséquence, il ne nous est pas possible d'accueillir favorablement votre demande.

Je vous en exprime nos plus vifs regrets.

Veuillez agréer, Mademoiselle, mes respectueux hommages.

LE DIRECTEUR DU SERVICE COMMERCIAL,

Mademoiselle M.L. DESWARTE - 3, rue Garibaldi - à COUDEKERQUE-BRANCHE (Nord)

"Paris - Modane"

16.30

Modane

13.

614

Chambé

224
224

224
4.10

1/9

Boudekerque, 3e le 31 Août 1938.
N. L. Deswarte,
3 rue Garibaldi.



Monsieur le Directeur,

Ma tante et moi partons
auprès au Pèlerinage à Rome, organisé
par la C.T.T.C., départ de Paris
le 13 Septembre et retour à Paris
le 21.

Ayant des Parents habitant
Annecy, nous serions infiniment heu-
reux de pouvoir profiter de votre

passage à Chambéry (au retour)

pour nous rendre à Annecy pour
deux ou trois jours - Occasion qui
ne se présentera pour nous avant
de nombreuses années. (nous habitons
la région de Dunkerque.)

Nous avons l'honneur de
solliciter l'autorisation de descendre
à Chambéry et de regagner Paris
deux ou trois jours plus tard,
moyennant un supplément si
nécessaire.

Si comme nous l'espérons

cette autorisation nous est accordée
je vous serai reconnaissante de
m'indiquer et le montant du
supplément à verser (3^e classe)
et où il nous faudra nous adresser
pour régulariser notre billet.

Je vous prie d'agréer,
Monsieur le Directeur, avec mes
remerciements anticipés, l'expression
de ma haute considération.

M^{lle} M. L. Deswarte
3 Rue Garibaldi
Dunkerque - B^{de} Nord

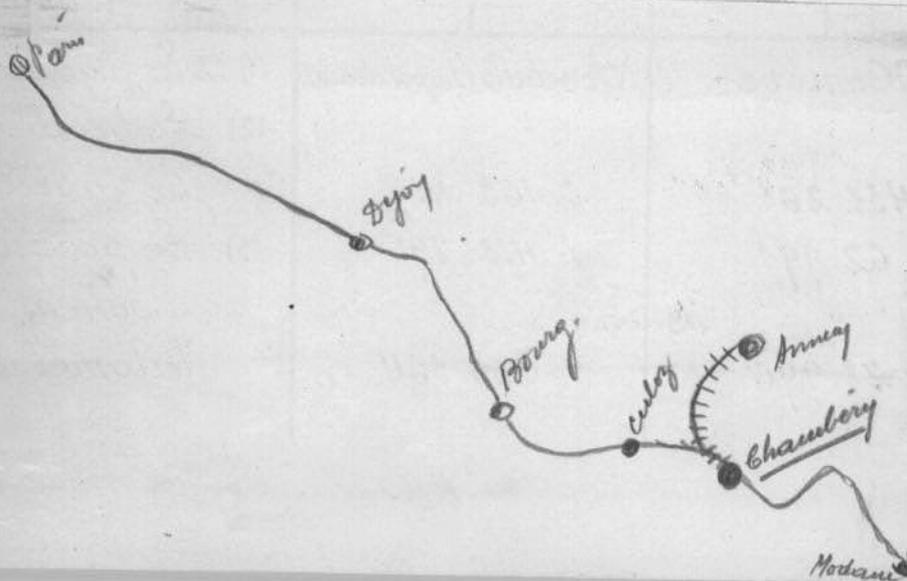
J. L. Autorisation demandée pour M^{me} W^{ve} Noorberghe
de Ghyselde et pour moi. M. L. D.

Éléphone au Sud-Est
le 6/9.

Il est exact qu'un train
de pèlerinage est mis en
marche le 13 septembre
au départ de Paris. Ligne
pour Rome, via Bourg,
Culoz, Chambéry, organisée
par la C.F.T.C. (travailleurs
chrétiens).

À son retour il est prévu
un arrêt de service de 5' à
Chambéry.

(train mis en marche aux
conditions du Tarif des groupes
Titre IV (pèlerinage))



-mlj-

2

38-09

2 Septembre 38

2

1

524-4
3800 / 3855

Monsieur,

En réponse à votre lettre du 25 août, j'ai l'honneur de vous faire connaître qu'en vertu des dispositions du Tarif spécial des Voyageurs en groupes, Titre IV, les billets spéciaux de pèlerinage sont valables exclusivement dans le train pour lequel ils ont été établis et aucun arrêt individuel n'est autorisé en cours de route.

En conséquence, il ne nous est pas possible d'accueillir favorablement votre demande.

Je vous en exprime nos plus vifs regrets.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

LE DIRECTEUR DU SERVICE COMMERCIAL,

Signé : RAMÉ

Monsieur MORVAN Yves -
Percepteur à CABANAC (Htes-Pyrénées)

M. Roué

Étant donné le délai de
l'arrêt (3 semaines), il ne paraît
vraiment pas possible de faire
application des dispositions prévues
à la page 18 de l'instruction n°5

[Signature]

33

SAM 27 AOUT 38



Cabanac le 25 AOUT 1938

M^r Morwan Yves Percepteur de Cabanac
 H^{tes} Pyrenées - à Monsieur le Directeur
 de la S^t Nationale des Chemins de fer Français



Monsieur le Directeur,

Je me permets de vous transmettre la présente
 requête et vous exposant les motifs suivants:
 mes parents (mon père et ma mère) habitant à
 St Renay près de Brest, comptent venir en Pèlerinage
 à Lourdes le 12 septembre par le train de févriers
 du Finistère - Comme le déplacement est très
 onéreux pour eux, j'aurais voulu pouvoir les
 conserver près de nous à Cabanac - H^{tes} Pyrenées
 (30 kms de Lourdes) durant un certain laps de
 temps - 3 semaines ou 1 mois. Comme je ne
 suis pas au courant de leurs droits, du fait
 qu'ils viennent en pèlerinage, je me permets de
 vous adresser en leur nom une requête tendant
 à obtenir une prorogation du délai auquel
 ils auraient pu prétendre - Dans l'espoir
 d'une solution favorable, veuillez être assuré
 Monsieur le Directeur de mon respectueux
 dévouement et agréer mes très vifs remer-
 ciements anticipés -

Morwan Y.
 Percepteur de Cabanac - H^{tes} Pyr -

COMMERCIAL
 POUR ATTRIBUTIONS

cl

1

Paris,

12 Mai

38.

2e

V 4 IV / 1010
3600

Mademoiselle,

Par lettre du 23 avril, vous avez bien voulu m'informer que, devant effectuer en 2e classe le voyage de Feurs à Lourdes à l'occasion d'un pèlerinage, vous avez l'intention de vous arrêter au retour à Avignon.

Vous me demandez, à cet effet, de vous faire délivrer une autorisation vous permettant d'emprunter au départ d'Avignon un train du service régulier partant le lendemain du passage du train de pèlerinage.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que les textes du tarif applicables aux voyageurs qui empruntent les trains de pèlerinage ne permettent pas l'utilisation d'un billet à prix réduit dans les conditions que vous aviez souhaitées.

Aussi, malgré notre vif désir de vous être agréable, ne voyons-nous pas la possibilité de déroger aux stipulations d'un tarif homologué par l'Administration supérieure, dont les clauses sont, à ce titre, obligatoires pour le

Mademoiselle M.A. ORY, 10 rue de Lyon, à FEURS (Loire).

*Copie conforme
à tous les
Répond (13-5-38)*

Chemin de fer comme pour le Public.

Veillez agréer, Mademoiselle, l'hommage de mes
sentiments respectueux.

LE DIRECTEUR DU SERVICE COMMERCIAL,

Signé : MANGE

MF.

94 A4 N° 69

Transmis avec avis favorable
à Monsieur le Chef du Service Commercial,
de la Société Nationale des Chemins de fer

Paris, le 29 Avril 38

LE SECRETAIRE GENERAL ADJOINT,

[Signature]

Paris, le 29 avril 1938

Transmis avec avis favorable au service commercial 29/4/38

S.N.C.F.	
SERVICE COMMERCIAL	
07999	3 MAI 1938
IDon	

Monsieur

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS	
26. AVR. 1938	
FACILITÉS DE	

Le Directeur

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS	
26. AVR. 1938	
Le Directeur du Service Commercial,	

g'a l'honneur de solliciter
une faveur de votre bienveillance,
espérant qu'en souvenir de mon père,
ancien député de la Loire, qui était en
excellentes relations avec Monsieur Uobleraire,
vous voudrez bien me l'accorder.

g'aurais un billet de seconde classe
pour aller à Lourdes avec la Ligue
féminine d'action catholique les 10, 11
et 12 mai et je voudrais, à mon retour,

*M. Bouvet
à Paris*

2. N. C. F.
SERVICE COMMERCIAL
Lyon
Mars 1902

si j'arrêtais à Avignon quelques heures ou jusqu'au lendemain, sans perdre pour cela mon billet de pèlerinage, c'est-à-dire en prenant un autre train.

Il me faudrait pour cela une autorisation spéciale que je pourrais montrer au chef de gare d'Avignon, à l'heure qui n'est peut-être pas bien fixée de l'arrêt dans cette gare.

Je sais seulement qu'après les trois jours passés à Lourdes, les pèlerins voyageront toute la nuit de Lourdes à Lyon directement et comme les

longs trajets en chemin de fer me fatiguent, je préférerais couper mon voyage. Je désirerais d'ailleurs, connaître la librairie Aubanel qui vient de m'éditer une plaquette que j'aurais le plaisir de vous offrir en reconnaissance de votre faveur.

Je prie le Directeur d'agréer mes remerciements anticipés et mes salutations.

M. & Ory

P.S. Vous trouverez ci-joint une enveloppe timbrée.